

L'exécution du plan gazier se fait lentement mais sûrement

■ Les opérateurs qui développeront les infrastructures gazières dans le cadre du projet «Gas to Power» seront connus en décembre 2018 ■ Vingt offres non engageantes ont été proposées pour approvisionner le Maroc en Gas naturel liquéfié (GNL) ■ Le développement de l'utilisation du GNL impose une diversification des sources d'approvisionnement.

La mise en œuvre du plan national de développement du GNL est en décalage avec la feuille de route fixée par le ministère de l'énergie et des mines. Le choix des partenaires internationaux prévu dans le programme «Gas to Power» devait être fait en mars dernier, alors que l'ONEE, chargé par le gouvernement de piloter ce grand projet, n'a pas encore lancé l'appel à pré-qualification, dernière étape avant le lancement de l'appel d'offres. «Compte tenu de la complexité et de la diversité des domaines couverts par le projet, l'analyse des offres reçues a nécessité des délais supplémentaires par rapport au calendrier prévu», explique une source proche du dossier au niveau de la Direction des combustibles relevant du ministère de l'énergie et des mines. «D'autres contraintes liées notamment aux travaux préparatoires relatifs au futur port méthanier ont fait que le planning prévu par la feuille de route connaît un certain décalage. Ainsi, une fois la short list des groupements pré-qualifiés pour le développement du pro-



jet arrêtée, nous entamerons le processus d'appel d'offres pour le développement, le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance du projet Gas to Power. Cette étape s'étalera entre décembre 2017 et décembre 2018», ajoute-t-elle.

En attendant, plusieurs actions importantes ont été concrétisées dans le cadre de la première partie du plan, à savoir le programme «Gas to

Power». D'abord dans le volet de la sécurisation de l'approvisionnement du Maroc en GNL, une série de tournées du ministère de tutelle dans les principaux pays producteurs du gaz naturel a été menée et permis au Royaume de recevoir 20 offres non engageantes. «Ces offres à caractère confidentielle émanent aussi bien de grandes multinationales que de sociétés de trading opérant

dans les marchés internationaux de GNL et originaires de pays tels que la Russie, le Qatar, le Japon, la Corée du Sud, l'Angleterre, la France, l'Espagne ou l'Allemagne», confie une source au sein du ministère dirigé par Aziz Rebbah.

La banque conseil et le conseiller juridique déjà retenus

A propos du choix des développeurs des infrastructures, l'ONEE a lancé en décembre 2015 un appel à manifestation d'intérêt auquel 93 entreprises, dont des leaders mondiaux et des champions nationaux, avaient répondu. Pour se doter de l'expertise juridique et financière nécessaire à l'avancement du processus du choix des partenaires, l'office avait lancé un deuxième appel d'offres pour recruter des conseillers juridiques et financiers. La banque HSBC Middle East Limited est retenue comme conseiller financier et le cabinet d'avocats international Ashurst LLP comme conseiller juridique. Le contrat du premier s'élève à 7,2 millions de dollars tandis que le deuxième est de 2 millions de dollars.

«Parallèlement, d'importants travaux préparatoires concernant le port ont été réalisés

avec le concours des départements concernés du ministère de l'équipement, du transport et de la logistique. Ainsi, des propositions ont été faites concernant le business-plan du port, la définition du schéma institutionnel pour la construction et l'exploitation ainsi que le financement. Des travaux géotechniques et bathymétriques ont été menés par la Direction des ports et du domaine public maritime», poursuit notre source.

Le plan gazier, dont l'exécution nécessite une enveloppe de 4,6 milliards de dollars, est motivé par plusieurs raisons, outre la nécessité de réduire la part importante du charbon dans le mix-énergétique. L'une d'entre elles est de satisfaire la demande électrique en forte croissance et d'accompagner la montée en puissance des énergies renouvelables -connues pour être intermittentes- par des technologies plus flexibles à l'instar des centrales à cycle combiné (CGIT). Autre raison et non des moindres : l'expiration en 2021 de la convention de transit du gaz algérien par le sol marocain via le gazoduc Maghreb Europe. S'élevant à 370 millions de m³ annuellement, cette quantité perçue comme droit de passage était la seule source d'approvisionnement des deux centrales marocaines utilisant le gaz naturel jusqu'en juillet 2011. C'est dans ce contexte qu'un contrat d'approvisionnement du Maroc en gaz naturel algérien a été paraphé en 2011 entre l'ONEE et la Sonatrach pour une durée de dix ans. Cela étant dit, le développement de l'utilisation du GNL -dont le besoin en 2025 est estimé à 5 milliards de m³- impose une diversification des sources d'approvisionnement, comme le soulignent les spécialistes de la géopolitique du gaz. L'objectif du plan gazier est de relever à 30% la part du GNL dans le mix-énergétique marocain à l'horizon 2030 ■

MEHDI JAOUHARI

Les détails du plan gazier

Le premier volet du plan gazier est le projet «Gas to Power» à l'horizon 2025. Il consiste en la réalisation de plusieurs infrastructures avec une enveloppe de 4,6 milliards dollars dont :

- une jetée maritime et un terminal GNL incluant des bacs de stockage à Jorf Lasfar avec une enveloppe de 1,4 milliard de dollars
 - plusieurs centrales électriques à cycles combinés CCGT à gaz, totalisant une puissance d'environ 2,4 GW.
 - un gazoduc de transport reliant le terminal GNL au gazoduc Maghreb-Europe existant près de Tanger sur environ 400 km en desservant au passage les centres de consommation des régions de Casablanca, Mohammédia et Kénitra.
- Le deuxième volet du plan est le projet «Gas to Industry» prévoyant le développement du GNL dans le tissu industriel marocain. Sa réalisation sera

confiée à des partenaires nationaux qui devront développer des infrastructures. Conformément à la feuille de route, une ou plusieurs sociétés de distribution verront le jour. Sur le plan législatif, une première mouture d'un code gazier sera, d'après une source proche du dossier, introduite sous peu dans le circuit législatif. Il aura pour objectif de régir le secteur gazier en aval, c'est-à-dire toutes les activités de regazéification, de transport, de distribution, de stockage, d'importation, d'exportation et de commercialisation du GNL sur le territoire marocain.

Rappelons que le GNL est un gaz naturel transformé en liquide après refroidissement à -160 degrés ; ce qui facilite son transport. En plus d'être moins polluant que les autres énergies fossiles, le GNL répond à des besoins variés à l'instar de la production de l'électricité et de la chaleur.